

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Leff Armor communauté

Concernant l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) de Leff Armor communauté, de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Châtelaudren-Plouagat, du Périmètre de Délimitation des Abords (PDA) concernant la chapelle Notre Dame du Tertre, de l'abrogation des cartes communales des communes de Tréméven, Le Faouët, Gommenec'h, Le Merzer, Bringolo et Saint-Pever**

Par arrêté n°AC-2020-10-02 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, afin d'assurer une information et participation du public, le Président de Leff Armor communauté a prescrit l'ouverture de l'enquête publique.

L'enquête se déroulera du lundi 26 octobre 2020 à 9h, au vendredi 27 novembre 2020 à 16h30, soit pendant 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est la communauté de communes Leff Armor communauté, Moulin de Blanchardeau, 22290 Lanvallon.

Le dossier pourra être consulté :

- Sur le site internet de Leff Armor communauté, <https://leffarmor.fr> : rubrique urbanisme ;
- Sur support papier dans les différentes mairies du territoire et au siège de l'enquête à Leff Armor communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur un poste informatique, mis gratuitement à disposition dans les locaux de Leff Armor communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être consignés sur :

- Les registres d'enquête déposés dans chaque mairie du territoire et au siège de l'enquête
- Transmises par voie postale au siège de Leff Armor communauté, Moulin de Blanchardeau, CS 60036, 22290 Lanvallon, à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête
- Ou transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [pluih-leffarmor@registredemat.fr](mailto:pluih-leffarmor@registredemat.fr) ou sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : <https://www.registredemat.fr/pluih-leffarmor>

La commission d'enquête sera présente dans différents lieux de permanences, pendant toute la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux lieux, dates et heures suivantes :

|                                 |   |   |
|---------------------------------|---|---|
| Leff Armor communauté           | Moulin de Blanchardeau<br>22290 Lanvallon           | - Lundi 26 octobre 9h-12h<br>- Lundi 26 octobre 14h-17h<br>- Vendredi 27 novembre 13h30-16h30 |
| Mairie de Plouha                | 24 avenue Laennec<br>22580 Plouha                   | - Mardi 3 novembre 9h-12h<br>- Mardi 3 novembre 13h30-16h30<br>- Vendredi 27 novembre 9h-12h  |
| Mairie déléguée de Châtelaudren | 6 rue de la mairie<br>22170 Châtelaudren-Plouagat   | - Mercredi 18 novembre 9h-12h   |
| Mairie déléguée de Plouagat     | 1 place de la mairie<br>22170 Châtelaudren-Plouagat | - Vendredi 13 novembre 14h-17h  |
| Mairie de Plélo                 | 7 place du 11 novembre<br>22170 Plélo               | - Vendredi 6 novembre 14h-17h<br>- Vendredi 13 novembre 14h-17h                               |
| Mairie de Pommerit-le-Vicomte   | 8 place du centre<br>22200 Pommerit-le-Vicomte      | - Lundi 23 novembre 9h-12h  |
| Mairie de Boquého               | 1 rue Abbé Lesage<br>22170 Boquého                  | - Vendredi 6 novembre 9h-12h  |
| Mairie de Plerneuf              | Place François Rivolet<br>22170 Plerneuf            | - Vendredi 6 novembre 9h-12h  |
| Mairie de Tréméven              | 1 le bourg<br>22290 Tréméven                        | - Lundi 23 novembre 9h-12h  |

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de Leff Armor communauté et sur le site internet <https://leffarmor.fr> pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête publique.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Magali Sanson, Responsable Urbanisme/Habitat, au siège de Leff Armor Communauté (CS60036, Moulin de Blanchardeau, 22290 LANVOLLON).

Le conseil communautaire de Leff Armor communauté se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi valant PLH de Leff Armor communauté, l'AVAP de Châtelaudren-Plouagat et l'abrogation des cartes communales des communes de Tréméven, Le Faouët, Gommenec'h, Le Merzer, Bringolo et Saint-Péver ; éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions de la commission d'enquête.

Lanvallon, le 2 octobre 2020  
Le Président

Jean-Michel Geffroy